Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-06_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 5 JUIN 2026

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation: 28/05/2026	Le Vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.
Membres: En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 18* Pour: 18 Contre 0 Abstention: 0	*Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie. *Absents excusés :* MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM PAUGAM Thomas*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL SALIOU Sylviane*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ LE SAOUT Carole*, pouvoir donné à Maryse MIOSSEC
Délibération N°: 06-06-2026	*Secrétaire de Séance :* Maryse MIOSSEC

Objet : CESSION DE 2 PARCELLES AU LOTISSEMENT COMMUNAL DES GENETS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 juin 2023 relative à la création du lotissement communal des Genêts ;
Monsieur le Maire

EXPOSE au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal des Genêts, il est proposé de procéder à la vente de deux parcelles cadastrées :

- Lot 15 d'une superficie d'environ 601 m² ;
- Lot 16 d'une superficie d'environ 596 m².

Ces parcelles seront vendues au prix d'origine du foncier soit 3€/m² aux Consorts QUERE, anciens propriétaires du terrain ayant permis la réalisation du lotissement communal.
Il est précisé que l'ensemble des frais liés à la viabilisation des parcelles (réseaux, raccordements, branchements et aménagements nécessaires) sera intégralement supporté par la commune.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,
Après que Monsieur QUERE Laurent, conseiller municipal et exploitant agricole des parcelles susmentionnées, ait quitté la salle,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la vente des deux parcelles susmentionnées aux consorts QUERE de Plougourvest au prix de vente de 3€/m², correspondant au prix d'achat d'origine du terrain par la commune.

PRÉCISE que les frais de notariés seront à la charge des acquéreurs ainsi que les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession, notamment l'acte notarié.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-06_06_2026-DE

Ainsi fait et délibéré, le 05/06/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.

M. Jean JEZEQUEL, *Maire*	*Mme Maryse MIOSSEC* *Secrétaire de Séance*	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 05/06/2026* *- transmission au contrôle de légalité le 05/06/2026*

MAIRIE DE PLOUGOURVEST
29400 Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 05 Juin 2026